



Localisation

49° 12' 0" N, 4° 53' 22" E



Le massif de l'Argonne a été le théâtre de batailles particulièrement meurtrières. Les nécropoles et l'ossuaire qui bordent la forêt rappellent que ces lieux aujourd'hui paisibles restent marqués par les sacrifices consentis.

51 519
Saint-Thomas-en-Argonne
51 800

Vienne-le-Château

D 63 (au Nord-Est
de Vienne-le-Château)



Ensemble inscrit
au **patrimoine
mondial de l'UNESCO**
au titre des sites
funéraires et mémoriels de
la Première Guerre mondiale
(Front Ouest)

Séparés par une route, ces deux hauts lieux du souvenir, créés en 1923 et 1924, regroupent 4 761 tombes destinées aux corps exhumés de cimetières provisoires ou de tombes isolées provenant de la Biesme, Binarville, la Gruerie, La Harazée, Saint-Thomas, Servon et Vienne-le-Château. On y trouve aussi 13 300 dépouilles de soldats répartis dans trois ossuaires.

La spécificité des combats dans la forêt d'Argonne explique le nombre important de tués, le Bois de la Gruerie étant d'ailleurs surnommé par les poilus le « Bois de la tuerie ». En effet, la présence d'un manteau forestier compact, de profonds ravins et de plateaux aux abrupts versants expliquent la violence des engagements.

L'autre indicateur de la violence des combats est la classification de la forêt d'Argonne en tant que « zone rouge » après le conflit. Dans la Marne, elle représentait près de 25 000 hectares dont seuls 2 200 ont pu être remis en état de culture. Les espaces inconstructibles et/ou non déminés seront alors majoritairement boisés. D'autres espaces de la « zone rouge », constitués de sept villages entièrement détruits et non reconstruits, seront intégrés dans les camps militaires de Suippes et de Moronvilliers. Il s'agit des sept communes d'Hurlus, Le Mesnil-lès-Hurlus, Moronvilliers, Nauroy, Perthes-lès-Hurlus, Ripont, et Tahure. Pour perpétuer le souvenir de ces localités entièrement disparues, leurs noms seront accolés à ceux des communes limitrophes.


MINISTÈRE
DES ARMÉES
ET DES ANCIENS
COMBATTANTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Mairie de
Saint-Thomas-en Argonne**
saint.thomas.en.argonne.
mairie@orange.fr
03 26 60 42 98

**Office de Tourisme
Couleurs d'Argonne**
www.argonne.fr
03 26 60 85 83

**Agence de Développement
Touristique de la Marne**
*www.tourisme-
en-champagne.com/
sites-memoire-unesco*
03 26 68 37 52




Marne
LE DÉPARTEMENT

Informations et contacts :

**Mairie de
Vienne-le-Château**
commune-vienne-le-chateau
@orange.fr
03 26 60 10 19